

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1296 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° VA-1110 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA 5^E AVENUE EST (EAUX USÉES) ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1296 abrogeant le règlement n° VA-1110 décrétant des travaux d'infrastructures municipales sur la 5^e Avenue Est (eaux usées) et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 4 octobre 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 10 octobre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 10 octobre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 10 octobre 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière